

Note de présentation brève et synthétique

Compte administratif 2021

Budget principal Ville

Sommaire

Préambule	2
Le Compte administratif et le compte de gestion	2
Les grands principes budgétaires	3
I – Le compte administratif	4
A - La section de fonctionnement	4
B - La section d'investissement	10
II – L'affectation du résultat	14
III - L'évolution de la dette	15
IV – Les ratios financiers	16
V – Le budget « Modernisation du Centre hospitalier »	19
Conclusion	19

Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion

1. Le Compte Administratif

Le Compte Administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et doit être porté à la connaissance de tous les habitants.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif et décisions modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le Comptable public, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1. Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre :

- Le principe d'**annualité** exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et engager les dépenses ne vaut que pour une année.
- Le principe de **spécialité** concerne les dépenses autorisées par le budget : celles-ci sont spécialisées, selon une nomenclature budgétaire, ce qui signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts, de manière limitative, selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté par Conseil municipal
- Le principe d'**unité** signifie que le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements (budgets annexes, décisions modificatives en cours d'exercice, ...)
- L'**universalité** budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes. Là encore, il s'agit d'assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire
- Le principe d'**équilibre** réel signifie que budget d'une commune comporte deux sections, qui doivent être équilibrées, avec une balance recettes/dépenses

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de l'absence du Maire lors du vote du Compte Administratif. Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- la délibération en constatant l'adoption,
- le compte de gestion,
- l'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- la délibération d'affectation du résultat.

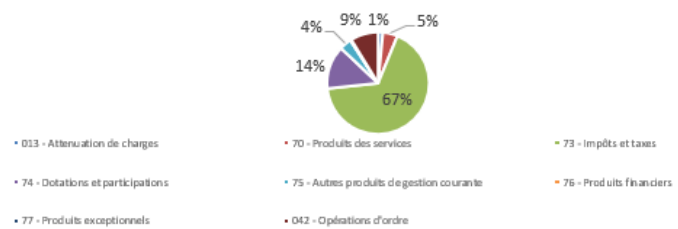
I – Le compte administratif 2021

1. La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	11 812 387
013 - Atténuation de charges	180 516
70 - Produits des services	551 216
73 - Impôts et taxes	7 928 242
74 - Dotations et participations	1 620 727
75 - Autres produits de gestion courante	451 436
76 - Produits financiers	31 023
77 - Produits exceptionnels	11 609
042 - Opérations d'ordre	1 037 618



Evolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2021

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2019/2021	Variation 2020/2021
013 - Atténuation de charges	184 883	114 464	180 516	-2%	58%
70 - Produits des services	565 673	426 899	551 216	-3%	29%
73 - Impôts et taxes	8 019 478	7 520 503	7 928 242	-1%	5%
74 - Dotations et participations	1 570 586	1 576 925	1 620 727	3%	3%
75 - Autres produits de gestion courante	556 637	477 578	451 436	-19%	-5%
76 - Produits financiers	124	21	31 023	24919%	147629%
77 - Produits exceptionnels	32 813	86 634	11 609	-65%	-87%
042 - Opérations d'ordre	140 007	163 353	1 037 618	641%	535%
	11 070 201	10 366 377	11 812 387	7%	14%

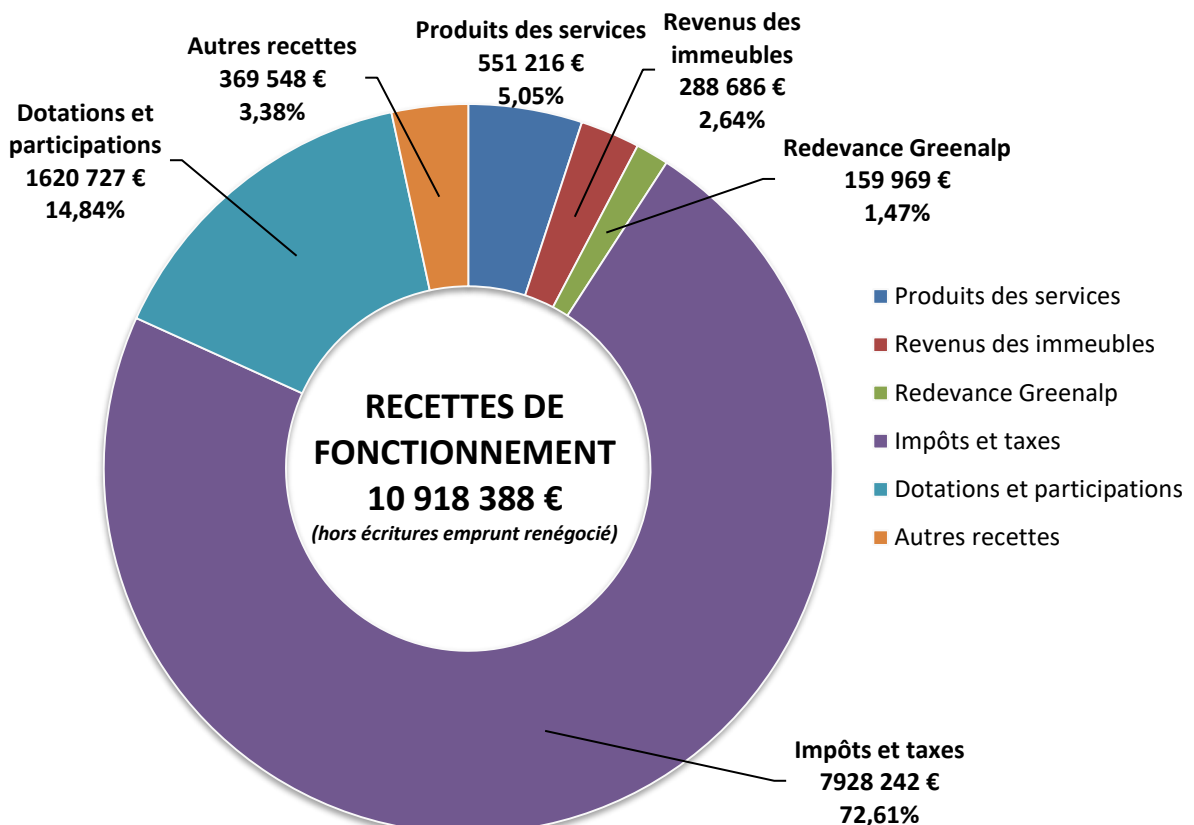
L'année 2021 est marquée par une augmentation des recettes de 14% par rapport à l'exercice 2020 et de 7% par rapport à l'exercice 2019. Il convient de retraiter les données 2021 des pénalités de renégociation de l'emprunt pour les analyser. Ainsi, les recettes progressent de 5% entre 2021 et 2020 mais diminuent de 1% par rapport à 2019 :

- les atténuations de charges (chapitre 013) retracent les remboursements perçus sur le salaire des agents. Ces derniers peuvent provenir de la CPAM, notre assureur statutaire mais aussi de l'Etat qui prend en charge une partie de certains postes comme les parcours emploi compétences. Ce chapitre est en progression de 58% entre 2020 et 2021.
- Les produits des services (chapitre 70) progressent de 29% sur la période 2020 / 2021 mais restent plus faibles que leur valeur d'avant-crise. Les recettes liées à la saison culturelle par exemple sont légèrement plus élevées qu'en 2020 mais 56% plus faibles qu'en 2019 en raison d'annulations de spectacles et d'une fréquentation moindre. Les recettes liées aux services péri et extrascolaires quant à elles

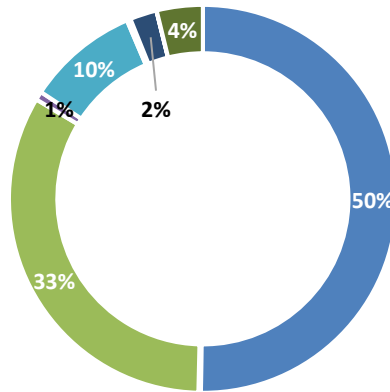
progressent de 27% entre 2020 et 2021 mais demeurent inférieures de 4% à celles de 2019.

- Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 5% grâce à plusieurs facteurs : la hausse de la taxe sur l'électricité pour 57%, l'évolution des recettes liées aux droits de mutation (+4%) et l'évolution positive des bases des produits fiscaux (+2%)
- Le chapitre 74 regroupe les dotations et participations perçues en 2021, ce chapitre marque le maintien voire la très légère progression des principaux concours (Dotation de solidarité rurale (+7%), participation de l'intercommunalité au fonctionnement du Diapason (+140%), remboursement de divers frais (+34%)) à l'exception de la dotation forfaitaire qui baisse de 37% et des recettes de la CAF liées à l'activité des services péri et extra scolaires qui diminuent de 4%. Les autres participations de l'état (article 74718) progressent d'environ 40 000€, reflet de l'accompagnement de l'Etat à la revitalisation du centre-ville et au recrutement d'un Chef de projet Petites Villes de demain.
- Les autres produits de gestion courante sont en contraction de 5% par rapport à 2020 et de près de 20% par rapport à l'année 2019 (chapitre 75). Les revenus issus du patrimoine communal augmentent de 5% mais restent plus faibles de 3% à ceux de 2019, la redevance perçue sur l'activité de GREENALP se contracte de 14%, 34% par rapport à 2019. L'exonération des loyers du cinéma pèsent également sur ce chapitre avec une baisse de recettes de 67% par rapport à 2020. L'article 7588 est lié à la gestion des arrondis relatifs au prélèvement à la source.
- Le chapitre 76 présente une très nette progression qui s'explique par la perception pour la première année de dividendes de GEG (pour près de 15 000€) et de remboursement d'emprunts dus par la SMVIC depuis le transfert de la régie Eau et assainissement pour près de 16 000€.

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre



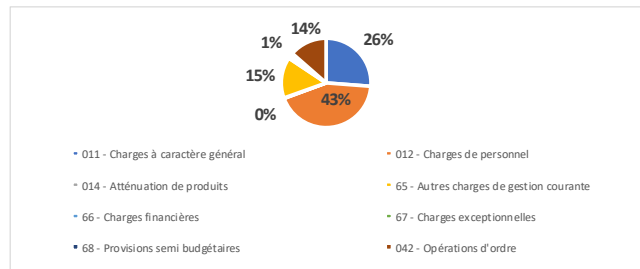
Détail du Chapitre Impôts et taxes (Chap. 73)



- Taxes foncières et d'habitation
- Attribution de compensation
- FNGIR
- Taxe consommation finale d'électricité
- Taxes additionnelles droits de mutation
- Autres impôts locaux ou assimilés
- Dotation de solidarité communautaire
- Fonds de péréquation ress. com. et intercom
- Taxe locale sur la publicité extérieure

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	10 365 264
011 - Charges à caractère général	2 717 326
012 - Charges de personnel	4 469 555
014 - Atténuation de produits	19 831
65 - Autres charges de gestion courante	1 537 582
66 - Charges financières	90 881
67 - Charges exceptionnelles	126 386
68 - Provisions semi budgétaires	0
042 - Opérations d'ordre	1 403 703



Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2021

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2019/2021	Variation 2020/2021
011 - Charges à caractère général	2 746 400	2 458 430	2 717 326	-1%	11%
012 - Charges de personnel	4 506 440	4 413 863	4 469 555	-1%	1%
014 - Atténuation de produits	10 195	20 188	19 831	95%	-2%
65 - Autres charges de gestion courante	1 554 418	1 407 963	1 537 582	-1%	9%
66 - Charges financières	262 103	267 616	90 881	-65%	-66%
67 - Charges exceptionnelles	305 901	18 587	126 386	-59%	580%
68 - Provisions semi budgétaires	1 382 967	0	0	-100%	0%
042 - Opérations d'ordre	568 705	583 603	1 403 703	147%	141%
	11 337 130	9 170 250	10 365 264	-9%	13%

Ces dépenses regroupent :

- les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances,
- les charges de personnel en augmentation mécanique compte tenu des mesures nationales légales (revalorisation réglementaire des carrières (PPCR), avancement de grade dus à l'ancienneté des collaborateurs, ...),
- les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS.

Après une baisse de près de 20% des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020, l'exercice 2021 marque une augmentation de ces dernières à +13%. Comme pour les recettes, il convient de neutraliser l'impact de la renégociation de la dette. Une fois retraitées, les dépenses de fonctionnement varient de 2%.

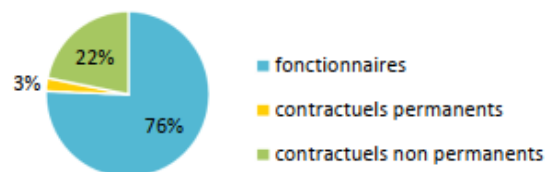
Le chapitre 011 qui regroupe les charges à caractère général revient à son niveau de 2019 en intégrant toutefois les dépenses supplémentaires réalisées dans le cadre de la gestion de la crise (masque, gel, désinfectants) et particulièrement du soutien au Centre de vaccination dont les dépenses supplémentaires sont estimées à 20 000 €.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) progressent quant à elle de 1% de CA à CA ce qui révèle en réalité une optimisation en raison de la progression des salaires issus de l'évolution naturelle des traitements des fonctionnaires (GVT) mais également de la hausse du SMIC près de 57 000€.

Le comparatif des bilans sociaux 2020 et 2019 témoigne des efforts de gestion fournis ces dernières années par l'ensemble des services pour contracter les effectifs :

➔ **119 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020**

- > 90 fonctionnaires
- > 3 contractuels permanents
- > 26 contractuels non permanents

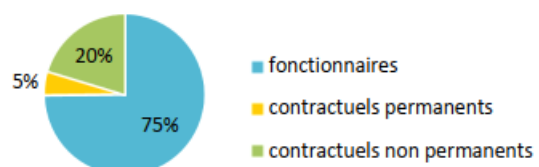


➔ **1 contractuel permanent en CDI**

➔ **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

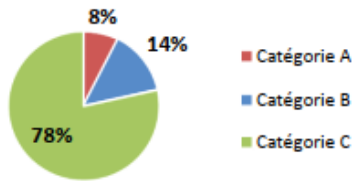
➔ **123 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019**

- > 92 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 25 contractuels non permanents



➔ **2 contractuels permanents en CDI**

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ 109,55 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

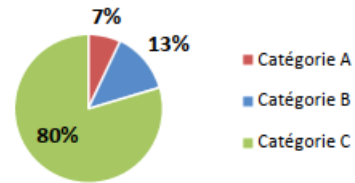
- > 85,59 fonctionnaires
- > 20,34 contractuels permanents
- > 3,62 contractuels non permanents

199 381 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	5,97 ETPR
Catégorie B	14,70 ETPR
Catégorie C	85,28 ETPR

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ 114,16 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

- > 86,33 fonctionnaires
- > 4,55 contractuels permanents
- > 23,28 contractuels non permanents

207 771 heures travaillées rémunérées en 2019

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	7,00 ETPR
Catégorie B	11,74 ETPR
Catégorie C	72,14 ETPR

Cette optimisation des effectifs en nombre et en ETP s'accompagne d'une montée en technicité et d'une proportion plus élevée d'emplois de direction et d'encadrement intermédiaire et par un rajeunissement de la pyramide des âges (abaissement de la moyenne d'âge à 49 ans à 48).

Le chapitre 014 quant à lui traduit les évolutions de la contribution de la Ville au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales qui comprend un prélèvement en dépenses de fonctionnement (chapitre 014) et un reversement en recette d'investissement.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

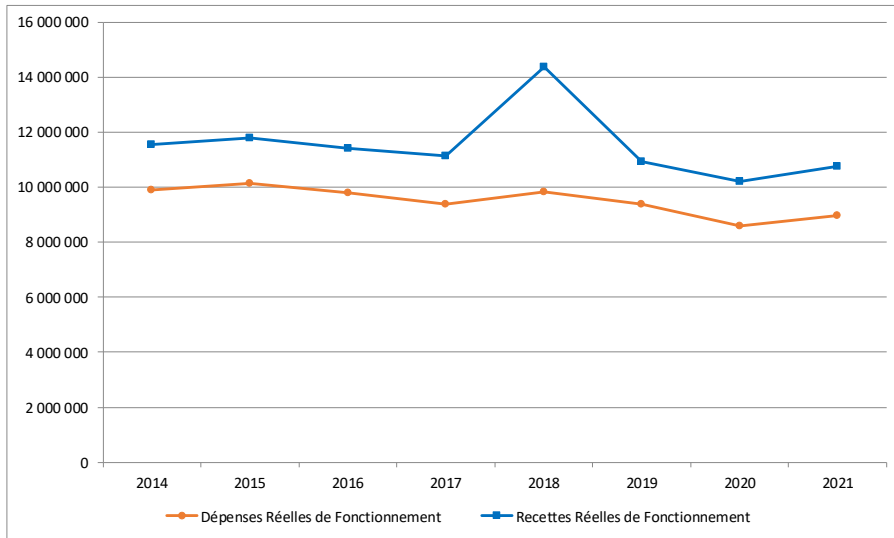
Le chapitre 65 a connu une hausse de 9% entre 2021 et 2020 avant de revenir à son niveau d'avant-crise. Ce chapitre comprend notamment la subvention d'équilibre au budget du CCAS, la dotation obligatoire au SDIS (plus de 200 000€), les indemnités et frais de mission et de formation des élus mais également les subventions aux associations. L'évolution de ce chapitre est marquée par la hausse exceptionnelle de la subvention de la Ville au CCAS (de 726 000€ à 825 000€) qui a visé au subventionnement du poste de tuteur du campus connecté sur 3 exercices, subvention perçue par la ville.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) recouvre essentiellement les dépenses de « bourse au permis » et des remboursements de mandats sur exercice antérieur (remboursement des places de spectacle du Diapason notamment).

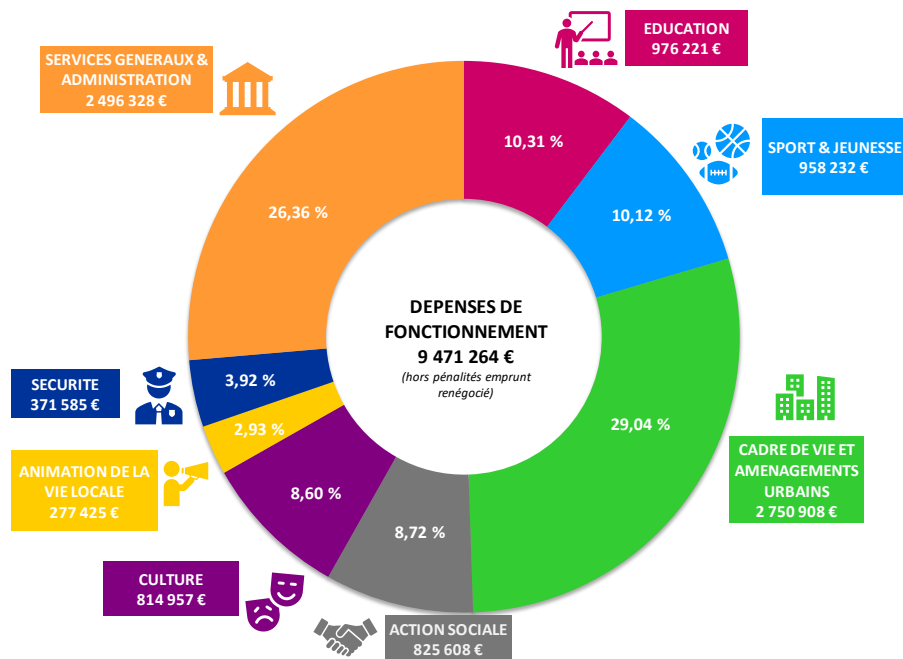
1.3. Evolution des dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses et recettes réelles concernent les dépenses et recettes qui donnent lieu à des mouvements réels. Il convient donc d'exclure les dépenses d'ordre et les virements entre sections.

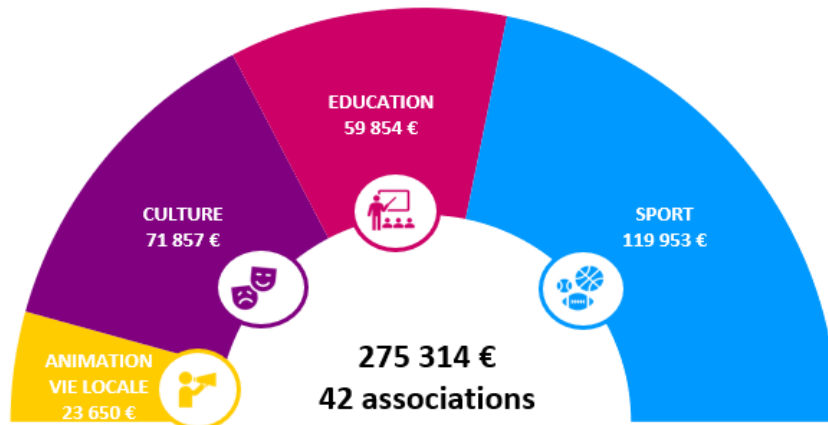
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement	9 893 591	10 157 803	9 793 471	9 393 985	9 847 985	9 385 458	8 586 647	8 961 561
<i>Evolution N/N-1</i>		2,67%	-3,59%	-4,08%	4,83%	-4,70%	-8,51%	4,37%
Recettes Réelles de Fonctionnement	11 546 437	11 781 935	11 413 246	11 131 694	14 366 908	10 930 195	10 200 023	10 774 770
<i>Evolution N/N-1</i>		2,04%	-3,13%	-2,47%	29,06%	-23,92%	-6,68%	5,63%



1.4. Présentation analytique des dépenses de fonctionnement 2021



Subventions aux associations



2. La section d'investissement

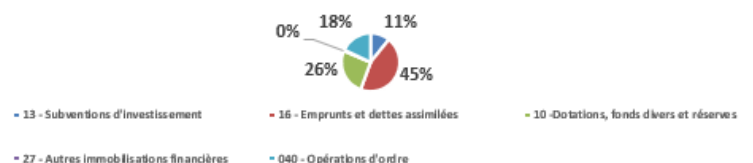
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réparation du réseau d'éclairage public...).

2.1. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	7 791 544,00
13 - Subventions d'investissement	843 107
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 489 043
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 006 787
27 - Autres immobilisations financières	48 905
040 - Opérations d'ordre	1 403 703



Evolution des recettes d'investissement de 2019 à 2021

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2019/2021	Variation 2020/2021
13 - Subventions d'investissement	124 838	525 068	843 107	575%	61%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	450	3 489 043	0%	775243%
10 -Dotations, fonds divers et réserves	583 739	1 991 804	2 006 787	244%	1%
27 - Autres immobilisations financières	0	0	48 905	-	0%
040 - Opérations d'ordre	568 705	583 603	1 403 703	147%	141%
	1 277 283	3 100 925	7 791 544	510%	151%

Afin d'avoir une analyse précise de l'évolution des recettes d'investissement, il faut traiter les recettes 2021 des opérations liées au refinancement de la dette.

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2019/2021	Variation 2020/2021
13 - Subventions d'investissement	124 838	525 068	843 107	575%	61%
10 -Dotations, fonds divers et réserves	583 739	1 991 804	2 006 787	244%	1%
27 - Autres immobilisations financières	0	0	48 905	-	0%
040 - Opérations d'ordre	568 705	583 603	509 703	-10%	-13%
	1 277 283	3 100 475	3 408 502	167%	10%

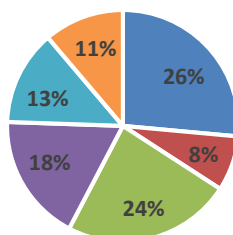
Le chapitre 13 regroupe les subventions d'investissement reçues par la collectivité. Ce chapitre progresse de 61% entre 2020 et 2021 et de 575% sur la période 2019 / 2021.

Les fonds de concours perçus de la part de l'intercommunalité sont retracés dans ce chapitre pour près de 200 000€.

Près de 50% des subventions d'investissement reçues en 2021 proviennent de la préfecture et de la SMVIC dans le cadre notamment des projets suivants :

- Aménagement de l'espace France services – 54 900€
- Constructions durables – 94 800€
- Fond friche – îlot gambetta – 94 200€

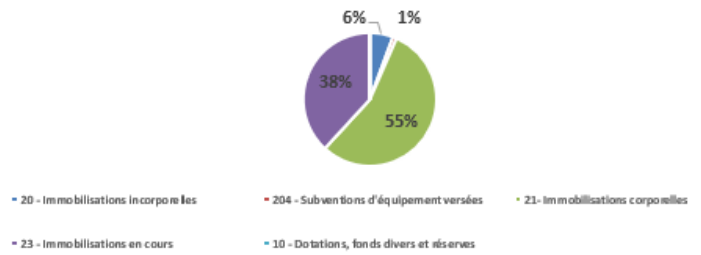
Répartition des subventions d'investissement par financeur



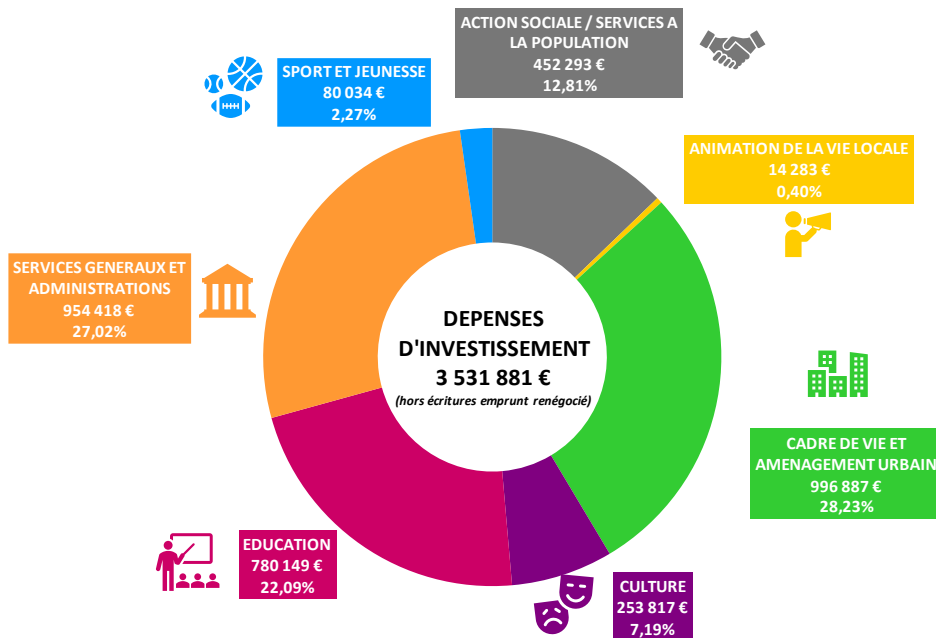
■ Département de l'isère ■ CAF ■ SMVIC ■ Préfecture de l'isère ■ Région ■ Etat

2.2. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	7 712 950,00
20 - Immobilisations incorporelles	144 011
204 - Subventions d'équipement versées	23 626
21 - Immobilisations corporelles	1 408 157
23 - Immobilisations en cours	971 203
10 - Dotations, fonds divers et réserves	970
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 964 475
040 - Opérations d'ordre	1 037 618
041 - Opérations patrimoniales	162 890



Présentation analytique des dépenses d'investissement 2021

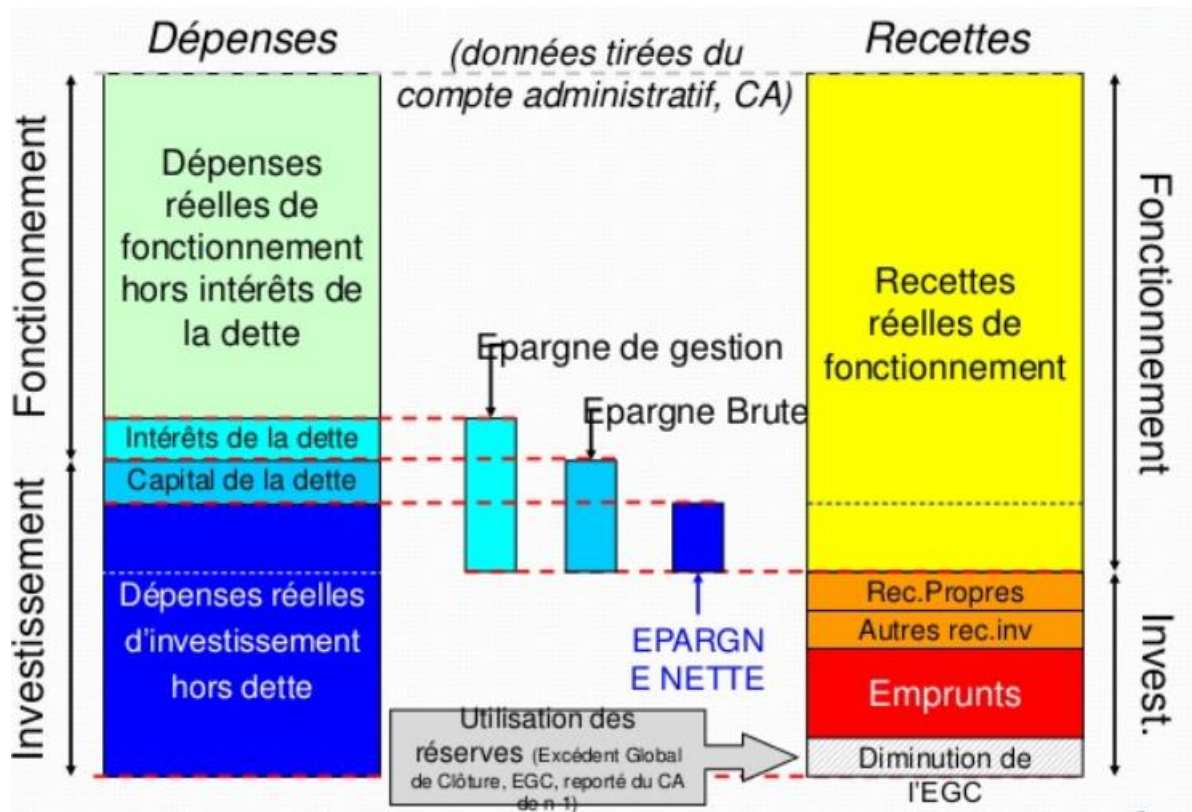


Les principaux projets d'investissement réalisés en 2021 sont listés ci-après.

Action sociale / Services à la population	452 293 €
•MAISON BEAUSOLEIL	207 308 €
•TIERS LIEU NUMERIQUE	154 940 €
•RIONDEL	34 325 €
•ATELIER DE LA FABRIK	25 172 €
•TRIBUNAL	18 974 €
•MAISON FRANCE SERVICES	7 119 €
•HOTEL DES ADMINISTRATIONS	4 455 €
Animation de la vie locale	14 283 €
•ILLUMINATIONS	11 982 €
•MATERIELS DIVERS	2 301 €
Cadre de vie et Aménagements urbains	996 887 €
•TRAVAUX ET ETUDES VOIRIE (Avenue de Provence, Parking saulaie...)	269 991 €
•FONCIER	173 151 €
•ORT	124 590 €
•BATIMENTS DIVERS	96 579 €
•CIMETIERE	69 898 €
•MOBILIER URBAIN	63 836 €
•AMENAGEMENT URBAIN	60 324 €
•ECLAIRAGE PUBLIC	59 794 €
•ESPACES VERTS	50 828 €
•SIGNALISATION ROUTIERE	13 684 €
•MATERIEL SERVICE VOIRIE	7 559 €
•MATERIEL SERVICE ESPACES VERTS	6 653 €
Culture	253 817 €
•BATEAU IVRE	196 698 €
•DIAPASON	57 119 €
Education	780 149 €
•ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE	385 142 €
•ECOLE DU STADE	290 646 €
•CAMPUS CONNECTE	71 814 €
•MOBILIER ET MATERIEL DIVERSES ECOLES	24 979 €
•ECOLE DE LA PLAINE	7 011 €
•ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	557 €
Services généraux et Administration de la collectivité	954 418 €
•FINANCES (EMPRUNTS, AMORT. SUBVENTIONS, ETC...)	686 964 €
•MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS	125 726 €
•VEHICULES	88 340 €
•TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	24 473 €
•MATERIEL DIVERS	14 218 €
•MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES	9 701 €
•MOBILIER DES SERVICES	4 996 €
Sport et Jeunesse	80 034 €
•ACTIV JEUNES	31 805 €
•EQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERS	21 775 €
•GYMNASE LA SAULAIE	13 529 €
•STADE SAULAIE	7 410 €
•TERRAIN SYNTHETIQUE	5 280 €
•PTITS LOUPS	235 €

II - Affectation du résultat 2021

Rappel des mécanismes comptables de fin d'exercice et de financement d'un budget



Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement d'un montant 1 447 123,91 € et fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 240 674,64€.

Les résultats de clôture s'élèvent à 3 223 527,99€ d'excédent de fonctionnement et à 1 205 395,42 € de déficit d'investissement.

Le montant des dépenses engagées (590 318,85€) après service fait au 31 décembre 2020 et le montant des recettes certaines restant à recevoir à la même date (251 654€) entraînent un besoin de financement s'élevant à 1 205 395,42 €

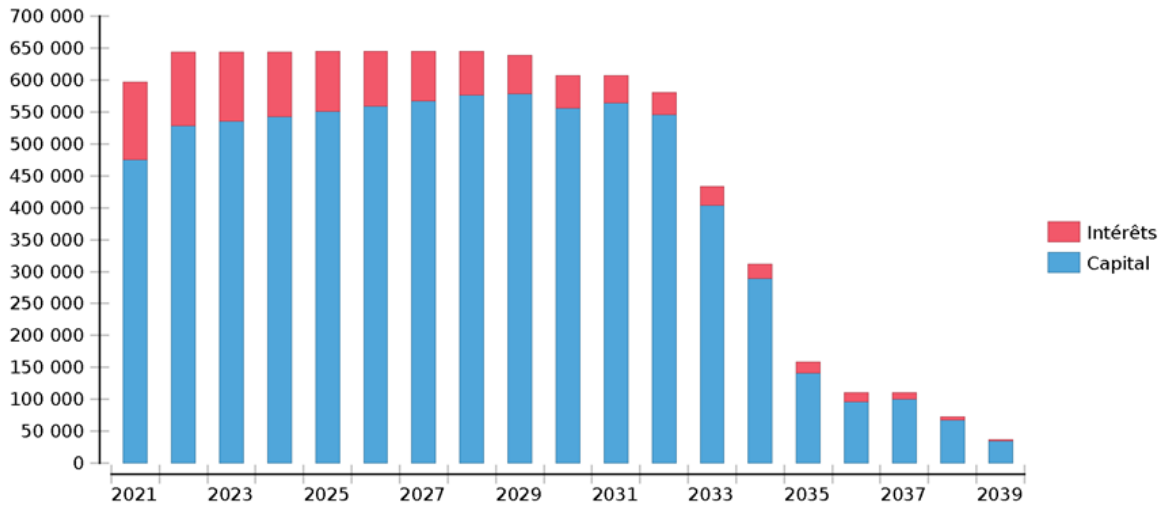
Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

- Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 pour 2 800 000 €.
- Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 423 527,99 €

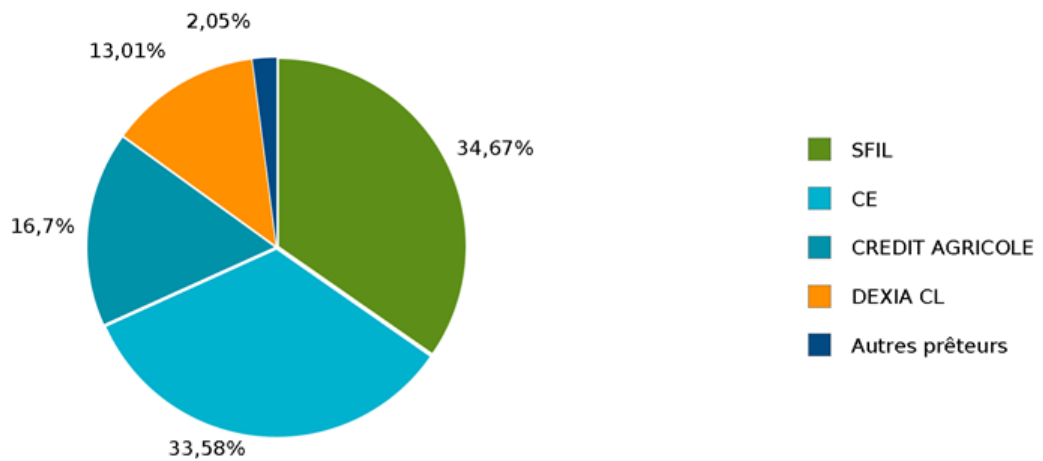
III - Evolution de la dette

L'encours de la dette est donc de 7 235 763.08 € au 31/12/2021. La dette est composée de 11 emprunts répartis entre 6 prêteurs.

Flux de remboursement



Dettes par prêteur



Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.60 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12.47 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6.84 ans

IV - Les indicateurs et ratios financiers

Les ratios financiers des collectivités locales du secteur communal sont précisés dans l'article R. 2313-1 du CGCT. Ils correspondent aux données synthétiques sur la situation financière des communes prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L. 2313-1.

10 ratios sont obligatoires pour les communes appartenant à la strate des collectivités de 5 à 10 000 habitants.

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens ainsi que permettre le positionnement de la collectivité par rapport aux autres, mais ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation de deux communes avec le même nombre d'habitants peut être très différente en fonction du mode de gestion des services municipaux ou de sa situation géographique. Les éléments de comparaison de cette note sont issus de données de la DGCL.

L'analyse porte successivement sur quatre dimensions financières. Ces dimensions reflètent l'équilibre financier de la commune et sont interdépendantes.

Les quatre dimensions financières sont les suivantes:

- Le service rendu : niveau et structure des dépenses réelles de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement et la capacité d'épargne : niveau et structure des recettes de fonctionnement et part de ces recettes affectées à la couverture des dépenses de fonctionnement
- L'effort d'équipement et son financement : niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et structure de financement de l'investissement
- La charge de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement : niveau de la dette, poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et part du produit des taxes dans les recettes totales

Ratio 1 – Dépenses réelles de fonctionnement / population

Le niveau de service rendu se mesure grâce à l'indicateur des **dépenses réelles de fonctionnement / population**.

Pour 2021, il s'élève à 1 124€ par habitant.

Ce ratio s'élève en moyenne à 918€ par habitant dans les communes de 5 à 10 000 habitants. Le ratio de la Ville la place en comparaison de villes de la strate de commune de 10 à 20 000 habitants ce qui s'explique par les nombreuses fonctions de centralité assumées par la Ville en qualité de ville centre.

Ratio 2 – Produits des impositions directes / population

Le rapport entre les produits des impositions directes et la population mesure le niveau des recettes issues de la fiscalité des 3 taxes : taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe sur le foncier non bâti. En 2021, ce rapport est 503,10€ par habitant pour 526€ par habitant pour les collectivités de notre strate.

Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement / population

Les recettes réelles de fonctionnement par habitant informent quant à elles sur les ressources dont dispose la collectivité pour financer ses compétences.

En 2020, elles s'élèvent à 1 351,92€ par habitant ce qui est supérieur aux collectivités de la strate pour lesquelles le montant s'élève à 697€ par habitant.

Ratio 4 – Dépenses d'équipement brut / population

Les dépenses d'équipement brut par habitant mesurent le niveau annuel des dépenses d'équipement réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrain, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de matériel et de véhicules. En 2021, il est de 333,55€ par habitant ce qui est supérieur aux collectivités de notre strate (288€).

Ratio 5 – Encours de dette / population

L'encours de dette par habitant mesure le degré d'endettement de la commune. En 2021, il est de 907,87€ par habitant ce qui est légèrement supérieur aux collectivités de la strate (821€).

Ratio 6 – Dotation globale de fonctionnement / population

Le rapport entre la Dotation Globale de fonctionnement et la population donne des indications sur le niveau du principal concours de l'Etat. En 2021, il est de 58,44€ par habitant ce qui est assez faible par rapport aux collectivités de la strate pour lesquelles ce ratio est de 154€ par habitant mais qui est positif car cela signifie que la ville est peu dépendant des dotations de l'état.

Ratio 7 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Les frais de personnel représentent 49,87% des dépenses réelles de fonctionnement ce qui est très favorable au regard du niveau de service rendu et de la moyenne de la strate (57,5%).

Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant : Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Le ratio entre les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital et les recettes réelles de fonctionnement permet d'évaluer la marge d'autofinancement courant de la collectivité informant ainsi sur la capacité de la collectivité à financer ses investissements une fois les charges obligatoires payées.

Ce ratio est de 88% en 2021 ce qui est dans la moyenne des communes de note strate (89,3%).

Ratio 10 – Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Le ratio des dépenses d'équipement brut et des recettes réelles de fonctionnement mesure le taux d'équipement de la collectivité. En 2021, il s'élève à 24,67% tout comme les collectivités de notre strate (25,6%).

Ratio 11 – Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Le ratio de l'encours de dette et des recettes réelles de fonctionnement mesure le taux d'endettement de la collectivité et donc le poids de la dette sur les recettes courantes. En 2021, il s'élève à 67% ce qui est très favorable par rapport aux collectivités de notre strate (73%).

Capacité de désendettement

L'exercice 2021 présente une capacité de désendettement est de 3,7 années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement en années	4,54	4,93	4,30	3,81	3,79	4,3	3,8	3,7

Ces chiffres sont très positifs au regard des seuils :

- De zone de risque, si la capacité de désendettement est supérieure à 10 ans,
- La moyenne de la strate dont le dernier chiffre connu est de 4,26 en 2018.

Épargne Brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

En 2021, l'épargne brute de la Ville s'élève à 1 946 940€. Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'élève quant à lui à 18,25% et 244€ par habitant ce qui est équivalent à la moyenne des communes de la strate.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la capacité d'une collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement de ses échéances de dette.

Après remboursement de la dette, l'épargne nette est de 1 471 508€. Le taux d'autofinancement est de 54,87 % et son montant par habitant est de 184€ ce qui est en nette augmentation par rapport à 2020.

V – Le budget de modernisation du Centre hospitalier

Dans le cadre du Contrat Local de Santé porté par la Communauté de communes, de l'Opération de revitalisation du territoire menée sur le Centre-bourg et le quartier de la Gare, du Contrat Plan Etat Région, la Ville soutient le Centre Hospitalier et son développement en cœur de ville prévu dans le cadre de son projet d'établissement.

Aussi dans ce cadre, plusieurs acquisitions foncières représentant des opportunités foncières pourront être réalisées directement par la Ville.

Afin d'identifier clairement les enjeux financiers liés à ce projet, la Ville a créé un budget annexe au Budget Principal de la Ville en 2021.

1 – Les dépenses et recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement 2021 du budget de modernisation du Centre hospitalier ne retrace aucune opération.

2 – Les dépenses et recettes d'investissement

La section d'investissement du budget de modernisation du Centre Hospitalier retrace une seule opération, l'acquisition de la Maison « Riou » pour 440 000€ équilibrée par la souscription d'un crédit-relai de 500 000€ auprès de la Caisse d'épargne.

Conclusion

Pour conclure, l'analyse du compte administratif reflète une année 2021 toujours marquée par la crise sanitaire et économique touchant l'ensemble des acteurs, dont les collectivités locales. Les recettes restent plus faibles et les dépenses plus élevées pour faire face à la crise (soutien du centre de vaccination notamment).

Pour autant, la Ville dégage une épargne brute élevée démontrant sa capacité à préserver de l'autofinancement dans l'objectif de rembourser sa dette et d'investir.

Le maintien de l'épargne a été entre autres permis par :

- Une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement, en dehors des charges liées à la crise sanitaire, qui demeurent exceptionnelles.
- Une dynamique de la fiscalité et de certains produits des services, compensant ainsi la perte des autres recettes liées à la crise.

Par ailleurs, le niveau d'épargne nette indique que les dépenses engagées sont en cohérence avec la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts. De plus, le maintien d'épargne élevée a permis à la Ville d'accélérer notablement les investissements.

Par conséquent, la Ville conserve des indicateurs satisfaisants et traduisant des fondamentaux financiers sains. Elle dispose d'une capacité certaine à investir pour les années ultérieures répondant ainsi aux attentes et aux besoins des Saint-Marcellinois en matière de bien vivre ensemble.